

Aux membres des jurys du Bac

Monsieur Blanquer : trop c'est trop !

Dans le bras de fer qui nous oppose au ministre de l'éducation depuis des mois au sujet de la réforme du bac, ce dernier a annoncé publiquement le 3 juillet que les résultats du bac seraient publiés comme attendu le 5 juillet.

En effet, certains de nos collègues ont décidé de faire la rétention des notes du bac, ultime moyen de nous faire entendre de Monsieur Blanquer.

Refusant une fois de plus tout échange, le Ministre a donc décidé d'appliquer le contrôle continu à défaut de la note du bac pour certains candidats faisant fi du caractère d'équité inhérent à l'épreuve.

Ce procédé contraire à la loi comme le stipule L331-1 du code de l'éducation « [...] lorsqu'une part de contrôle continu est prise en compte pour la délivrance d'un diplôme national, l'évaluation des connaissances des candidats s'effectue dans le respect des conditions d'équité. [...] ».

Il est donc inacceptable de valider des notes de contrôle continu pour certains élèves alors que d'autres seraient soumis à une évaluation finale. Comme le rappelle l'article 28 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires : « Tout fonctionnaire [...] doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public ».

Vous ne connaissez pas les lois Monsieur Blanquer en nous demandant d'être illégaux !

Etre enseignant c'est refuser l'inégalité, être enseignant c'est faire preuve de bienveillance, être enseignant c'est refuser de tricher...

Pour ces valeurs que nous portons, le SYNEP CFE-CGC appelle à refuser d'examiner les cas des élèves dont au moins une note n'a pas été saisie. **Pour ces élèves, le ministre n'a qu'à prendre ses responsabilités sans impliquer les enseignants membres des jurys.**

Le SYNEP CFE-CGC s'opposera à toute mesure de rétorsion qui irait au-delà du retrait d'un trentième de salaire par jour de grève.

Nadia DALY
Présidente
SYNEP CFE-CGC
synep@synep.org